



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2010
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Lettre datée du 22 juin 2010, adressée au Secrétaire général,
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
de l'Égypte, de la Jamahiriya arabe libyenne
et de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Nous, Présidents du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, du Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique et du Groupe arabe à New York, faisant suite à la Déclaration du Président adoptée le 1^{er} juin 2010 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (S/PRST/2010/9) et à la résolution adoptée le 2 juin 2010 par le Conseil des droits de l'homme (A/HRC/RES/14/1), demandons que les mesures suivantes soient prises de toute urgence :

- Levée immédiate, inconditionnelle et totale du blocus qu'Israël impose illégalement aux Palestiniens vivant dans la bande de Gaza et ouverture de tous les postes frontière israéliens pour permettre la libre circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de la bande de Gaza et le passage permanent et sans entrave des organisations humanitaires, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes de l'ONU;
- Conduite immédiate, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU et dans le respect des normes internationales, d'une enquête internationale approfondie, impartiale, crédible, transparente et indépendante sur l'attaque militaire qu'Israël a menée le 31 mai 2010 dans les eaux internationales contre le convoi maritime humanitaire qui se dirigeait vers Gaza.

Nous réaffirmons que nous sommes convaincus, tout comme les États membres de nos groupes, que pour éviter que les tensions ne s'aggravent et que la situation ne se déstabilise encore davantage, favoriser un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit arabo-israélien en



général et assurer le maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans la région de la Méditerranée orientale, il faut que toutes les résolutions de l'ONU concernant la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, notamment celles du Conseil de sécurité, soient pleinement appliquées et que des progrès notables et rapides soient réalisés en ce qui concerne ces questions cruciales.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15 et 16 de l'ordre du jour de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République arabe d'Égypte,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Maged A. **Abdelaziz**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Jamahiriya arabe libyenne,
Président du Groupe arabe à New York
(*Signé*) Abdurrahman Mohamed **Shalgham**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République arabe syrienne,
Président par intérim du Groupe de contact
de l'Organisation de la Conférence islamique
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
